

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2020

Session ordinaire

Absents : Sébastien RATIE donne pouvoir à Maryse VIPREY, Marcel BRONGNIART donne pouvoir à Christine PESEUX

Convocation : 03 septembre 2020

Secrétaire : Georges POITREY

Début de séance : 20h00

Approbation du Compte-rendu du précédent conseil

1) Présentation du projet Ferme MOUREY par l'architecte Marcel BATY

Monsieur BATY, architecte, présente le projet au conseil municipal :

Le projet d'immeuble de logements s'inscrit dans la volumétrie et à l'emplacement du bâtiment actuel de l'ancienne ferme.

L'architecture de l'ancien bâtiment, dans le village, est préservée. La toiture aura les mêmes formes et aspect.

Le futur bâtiment aura trois niveaux ; Rez-de-chaussée, 1er Etage et 2ème Etage.

Chaque niveau contient trois logements (1 T2 et 2 T3).

Il sera proposé en tout 3 T2 et 6 T3.

Chaque logement disposera d'une terrasse ou d'un large balcon, tous exposés Sud-Ouest.

L'accès à l'immeuble et le stationnement automobile sont organisés depuis la rue de la Fontaine ; 13 places de parking sont prévues.



2) URBANISME – Point sur les dossiers en cours

- **DP 025 631 20 C0009** – Marie DEVAUX – 20 Rue des Ecoles – déposée le 09 juillet 2020 - Clôture – accordée
- **DP 025 631 20 C0010** - Thomas ROBBE – 1 Route de Quingey – déposée le 23 juillet 2020 - Fenêtre de toit – accordée
- **DP 025 631 20 C0011** – David BOURAUX – 5 A Montoille – déposée le 27 juillet 2020 – Carport – Refusée
- **DP 025 631 20 C0012** – Régis DEVAUX – 33 Grande Rue – déposée le 24 août 2020 – extension et modification de façades et d'ouvertures – en cours d'instruction
- **DP 025 631 20 C0013** – Stéphanie GRESSET – 31 Grande Rue – déposée le 31 août 2020 – fenêtres de toit – en cours d'instruction

3) GRAND BESANCON METROPOLE

Convention autorisation du Droit des Sols

Madame le Maire expose au conseil municipal la tacite reconduction de la convention ADS pour l'instruction des dossiers de permis de construire. Elle invite la commission URBANISME à se réunir afin de faire le point sur les compétences éventuelles que la commune pourrait déléguer au GRAND BESANCON, et notamment le suivi de chantier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction tacite de cette convention.

Avenant à la convention d'entretien de voirie

Madame le Maire rappelle que la Communauté Urbaine de Grand Besançon métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2019 les compétences « création, aménagement et entretien de voirie », « signalisation » et « parcs et aires de stationnement ».

Par convention au titre de l'article L. 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, GBM a confié à la commune l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, comprenant les missions telles que surveillance des chaussées, bouchage des nids de poule, entretien des fossés et avaloirs, enlèvement des obstacles (branches, pierres...), fauchage des abords enherbés, réparation de la signalisation verticale...

Cette convention a été signée le 5 avril 2019, est valable un an renouvelable trois fois depuis le 1^{er} janvier 2019, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Il y a lieu aujourd'hui de préciser ces conventions pour les points suivants ;

Mise à jour des bases de calcul suite à la CLECT définitive

Précision ou confirmation des modalités propres à l'éclairage public.

Il est à noter que même si l'avenant n'apporte aucun changement à la convention initiale, il doit être signé car la convention initiale parle d'un avenant à venir. Cet avenant ne sert donc qu'à confirmer les données de la convention initiale.

1. Mise à jour des bases de calcul suite à la CLECT définitive

La rémunération de l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, est basée sur 95% du forfait « entretien de voirie » des attributions de compensations. Lors de la signature des conventions, la CLECT n'avait pas encore eu lieu. Les conventions ont été basées sur les estimations connues au 30 novembre 2018. Une première CLECT a depuis eu lieu le 7 février 2019, puis la CLECT définitive a eu lieu le 26 septembre 2019. Les conventions prévoyant un avenant pour mettre à jour ces données, il y a donc lieu maintenant de mettre à jour les forfaits de rémunération avec les données définitives.

Pour la commune de VORGES LES PINS, les quantités définitives n'ont pas changé, il ne s'agit que de les confirmer car il n'y a pas d'impact financier.

Il est rappelé que ce montant correspond à 95% de ce que la commune verse en attributions de compensation au titre de l'entretien de voirie. Les 5% restant correspondent à des prestations que GBM assure en direct (balayage mécanique des voiries, entretien des séparateurs d'hydrocarbures, élagages des arbres d'alignement, entretien des feux de signalisation).

Pour les années suivantes, à partir de 2020, le montant sera basé sur les données définitives, régularisé en fin d'année et actualisé comme le prévoit la convention initiale.

2. Précision des modalités propres à l'éclairage public pour certaines communes

La convention initiale prévoyait de confirmer certaines données qui n'étaient pas connues à la date de signature.

Prise en charge des frais d'abonnement et d'énergie

La commune a transféré l'éclairage public accessoire des voies transférées, mais elle a choisi également pour des raisons techniques, de transférer l'éclairage des voies non transférées qui forme un réseau électrique continu avec l'éclairage des voies transférées, les montants correspondant étant appliqués sur leurs attributions de compensation. Ce choix a été validé définitivement par la CLECT du 26 septembre 2019, et le présent avenant précise cette décision. Seul l'éclairage d'ornement (églises, fontaines...) continue de relever de la compétence de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'entretien de voirie avec Grand Besançon Métropole et autorise le Maire à signer l'avenant.

4) Création d'une commission RELATION ET PROJETS AVEC LA COMMUNE DE BUSY et présentation des projets à étudier

Madame le Maire propose la création de cette commission en lien avec les élus de BUSY afin de travailler sur les projets en cours et à venir avec BUSY. Cette commission sera notamment l'occasion de travailler sur le projet de voie douce entre les deux communes. Mathias RECEVEUR, Sébastien GIRARDET, Georges POITREY, Guillaume DEVAUX, Chantal DERAY, Christine PESEUX, Pierre MOREL, Pierre RODRIGUES, Nicolas KODJO, Romain SOREL ainsi que Madame le Maire se proposent pour être membres de cette commission. Madame le Maire présente également un projet de réflexion entre les deux communes sur l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap afin de tirer un enseignement de la crise de la COVID 19 : innover pour le lien social, la communication, les loisirs et la participation citoyenne en période de crise. Après discussion autour de cette réflexion, Madame le Maire se propose d'y participer au nom de la commune.

5) Parcelles du lotissement communal

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il reste deux parcelles au lotissement des Grillerys à mettre en vente. La délimitation de ces parcelles par le cabinet de géomètres JAMEY est en cours et sera proposée prochainement à la commune un projet de division pour approbation.

6) Rapports des commissions et délégations

- **Logements** : le logement type T4 16 Grande Rue est disponible à la location. Loyer 570 euros + charges 130 euros. Visite et informations sur demande en mairie.
- **Ecoles** : 136 enfants scolarisés pour l'année 2020/2021. Grève annoncée le 17 septembre et nécessitant la mise en place du service minimum.

7) Questions diverses

- Faire une demande aux associations installant des panneaux publicitaires sur la commune de bien vouloir demander l'autorisation et procéder au retrait des panneaux après les événements.
- Pierre MOREL se questionne sur la maintenance du défibrillateur installé au 17 Grande Rue. Réponse : Prochaine maintenant programmée en 2023.
- Madame le Maire proposera à Monsieur JEANDENAND, nouvel entrepreneur sur la commune, une présentation de son activité lors d'une prochaine séance de conseil municipal

Fin de séance : 22H30